



Conférence de reconstitution du Fonds vert pour le climat

24 et 25 Octobre 2019
Ministère de l'Économie et des Finances, Paris, France

Le Fonds vert pour le climat : le bras financier de l'Accord de Paris

Créé il y a 10 ans et capitalisé il y a 5 ans à hauteur de 10 Mds\$, le Fonds vert pour le climat est le principal fonds dédié au financement de la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement qui permet de mettre en œuvre l'Accord de Paris de 2015.

Contrôlé à part égale par les pays donateurs et les pays bénéficiaires, il représente la part la plus emblématique des transferts de ressources (100 Mds\$ par an pour la période 2020-2025) des pays développés vers les pays en développement qui s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Le fonctionnement du Fonds vert

Le Fonds est unique car intégralement dédié à la lutte contre le changement climatique et qu'il peut dans ce cadre financer des projets à travers tout type d'instruments financiers (dons, du capital, des garanties de première perte...) en fonction du contexte et des spécificités du projet, qu'il s'agisse :

- D'institutions multilatérales - par exemple un programme géothermique de la Banque mondiale en Indonésie et un programme solaire emblématique de la Banque africaine de développement au Burkina Faso ;
- D'institutions bilatérales - par exemple, il apporte 240 M€ au programme de l'Agence française de développement (AFD) de transformation des systèmes financiers pour lutter contre le changement climatique en Afrique ;
- D'acteurs privés - par exemple, il est actionnaire au Chili d'un projet innovant, la plus grande centrale mondiale associant installation photovoltaïque et stockage d'énergie par retenue d'eau de mer ;



- D'ONG - par exemple, un programme du WWF pour protéger les forêts du Bhutan, indispensable pour que le pays reste neutre en carbone ;
- Ou d'acteurs locaux - par exemple il apporte 50 M\$ au ministère des finances éthiopien pour améliorer l'accès à l'eau d'un million de ruraux exposés aux effets du changement climatique.

D'autres exemples de projets sont disponibles [ici](#).

Sa structure permet de faciliter tant les investissements publics que privés. En France, quatre acteurs sont aujourd'hui accrédités pour porter des projets du Fonds vert : l'Agence française de développement (AFD) et sa filiale Proparco, BNP Paribas et Crédit Agricole.

Au total, le fonds a approuvé 111 programmes ou projets couvrant près de 100 pays en développement depuis sa création. La sélection par le conseil en avril dernier d'un directeur exécutif expérimenté, Yannick Glemarec, puis l'accord trouvé en juillet pour introduire une procédure de vote en l'absence de consensus, permettront au Fonds vert de réaliser plus efficacement le mandat qui lui a été fixé par l'accord de Paris.

La reconstitution du fonds en 2019

La reconstitution des ressources pour la période 2020-2023 a été lancée en octobre 2018. La France a permis d'accélérer les annonces de contributions, en annonçant un doublement de sa contribution lors du G7 à Biarritz - comme le Royaume-Uni lors du G7, ou encore comme l'Allemagne et la Suède lors de la COP24 - qui s'élève désormais à 1,5 Mds EUR. D'autres contributeurs - Norvège, Danemark, Islande, Corée du Sud et Monaco - ont également annoncé le doublement de leurs contributions respectives depuis.. Lors du Sommet pour l'action climatique à l'ONU le 23 septembre, le Président Macron a lancé des appels à contribution qui portent le niveau actuel de la reconstitution à 7,4 Mds USD.

La réunion finale d'annonce des contributions aura lieu les 24 au 25 octobre prochains à Paris.

Comme l'a déclaré le président Macron [le 23 septembre dernier](#), « la cible est d'atteindre 10 milliards de dollars » ce qui illustrerait une forte dynamique internationale à lutter contre le changement climatique.